

La modification 007 à la DPRE vise à :

- Répondre aux questions numéro 29 et 30 qui suivent, et
 - Modifier la DRPE.
-

Q29. Question

Est-ce que le Gouvernement a l'intention de publier les noms des équipes qui se sont qualifiées?

R29. Réponse

Étant donné que la liste des Répondants qualifiés pourrait changer à la suite de chaque date limite d'admission des réponses, le Canada prévoit publier la liste finale à la fin du processus de la DRPE.

Q30. Question

J'aimerais apporter des changements à l'équipe proposée afin de mieux rencontrer les exigences du Canada. Quels types de changements ou modifications est-il possible d'effectuer? Par exemple, est-ce que je peux remplacer l'un des membres de l'équipe par une société du même groupe, une société mère ou un sous-traitant?

R30. Réponse

Oui. Conformément au paragraphe 2.8.1 de la DRPE, un Répondant peut effectuer des changements aux Personnes qui constituent le Répondant. Ceci comprend le remplacement, l'ajout et(ou) le retrait d'un Membre de l'équipe et(ou) d'un Participant à la coentreprise. Ces changements peuvent être effectués en soumettant une nouvelle Réponse avant toute Date d'admission des réponses, conformément aux paragraphes 2.8.2 et 2.8.3 de la DRPE.

Modifier la DRPE comme suit :

A. Section 6, Exigences Relatives à la Sécurité, Exigences Financières et autres Exigences insérer :

6.2.4.1 Le Répondant devrait fournir dans sa Réponse un organigramme de sa structure organisationnelle contenant l'information spécifiée aux paragraphes 6.2.4 (c), (d) et (e).

B. A l'annexe G, Liste de vérification pour la préparation des Répondants, Section IV : Exigences en matière de sécurité nationale, retirer le tableau. Remplacer avec ce qui suit.

Solicitation No. - N° de l'invitation
23240-120758/F

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
411zg

Client Ref. No. - N° de réf. du client
23240-120758

File No. - N° du dossier
411zg.23240-120758

CCC No. /N° CCC - FMS No./N° VME

Section IV : Exigences en matière de sécurité nationale

Référence de la DRPE	Exigences de la soumission
6.2.4	<p>Sécurité nationale</p> <p>Les renvois au Répondant dans le paragraphe 6.2.4 de la DRPE (et reproduit ci-dessous) sont réputés vouloir signifier, et les dispositions du paragraphe 6.2.4 de la DRPE s'appliquent à (aux): (a) Répondant (si le Répondant est une entité unique); (b) chaque Membre de l'équipe et/ou Participant de la coentreprise (si le Répondant est constitué d'une Équipe du répondant et/ou Coentreprise); et (c) chaque Garant.</p> <p>Le Répondant a fourni les renseignements détaillés suivants au sujet de sa structure organisationnelle:</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> la juridiction où est légalement organisé le Répondant (si le Répondant est un particulier, indiquer sa citoyenneté et son pays de résidence);<input type="checkbox"/> la juridiction où est situé le lieu d'affaires principal du Répondant;<input type="checkbox"/> une liste indiquant le nom des Personnes exerçant un contrôle (au sens du paragraphe 6.2.9 de la DRPE) à l'égard du Répondant (chaque telle Personne étant aux fins des présentes désignée par l'appellation « Personne exerçant un contrôle »);<input type="checkbox"/> la juridiction où est légalement organisée la Personne exerçant un contrôle (si la Personne exerçant un contrôle est un particulier, indiquer sa citoyenneté et son pays de résidence); et <p>la juridiction où est situé le lieu d'affaires principal de la Personne exerçant un contrôle.</p>
6.2.4.1	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Le Répondant doit fournir dans sa Réponse un organigramme de sa structure organisationnelle contenant l'information spécifiée aux paragraphes 6.2.4 (c), (d) et (e).

Toute autre modalités/ou condition demeure inchangée